

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

### DELIBERATION N° 2011-20

Séance du 9 juin 2011

DATE DE LA CONVOCATION  
27 Mai 2011

DATE D'AFFICHAGE

NOMBRE DE DELEGUES  
29

OBJET  
**Réalisation d'un  
Document  
d'Aménagement  
Commercial**

### Syndicat Mixte du SCoT du Gard Rhodanien

L'an deux mille onze,  
Le neuf juin à dix-huit heures

Le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle Jean Vilar de SAINT VICTOR LA COSTE, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Marc JORDA, Président du Syndicat Mixte

ETAIENT PRESENTS :

MM. Marc ANGELI, Pierre BAUME, Pierre BENEFICE, Jean-Marie BIALLET, Serge BOISSIN, Didier BONNEAUD, Martial BONNEFOND, Christian BONNET, Joëlle CHAMPETIER, Jean-Yves CHAPELET, Jean-Pierre CHARRE, Michel COULLOMB, Maurice CULTY, Didier DELPI, Gérard ESTELLE, Florent GANDI, Georges GUILBERT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Marc JORDA, Olivier JOUVE, Alexandre PISSAS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Vincent POUTIER, Eric ROKITA, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Alain VIVARRAT-PERRIN. Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

MM. Jean-Paul ARINGHIERI, Louis CHINIEU, Patrick DOUHAIZENET, Catherine EYSSERIC, Michel MERIC, Patrice PRAT, Yolande VIGNAL.

ETAIENT REMPLACES :

MM. Jean-Paul ARINGUIERI, Catherine EYSSERIC, Michel MERIC, Yolande VIGNAL.

PROCURATIONS :

MM. Louis CHINIEU à Serge BOISSIN, Patrice PRAT à Jean-Marie BIALLET.

\*\*\*\*\*

M. Vincent ROUSSELOT a été élu secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,

Le Bureau propose de réaliser un document d'aménagement commercial pour le territoire du Gard Rhodanien qui sera intégré dans le schéma de cohérence territoriale.

Oui l'exposé de M. Christian BONNET, rapporteur

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu :

- **AUTORISE** la réalisation d'un Document d'Aménagement Commercial ayant pour territoire d'étude le périmètre du SCoT du Gard Rhodanien.

Vote du Conseil :      POUR : 29  
                               CONTRE : /  
                               ABSTENTION : /

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical**

Formalités de publicité effectuées le

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2011

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Gard Rhodanien certifie le caractère exécutoire de la présente décision compte tenu :  
 de la transmission en Préfecture le 15 juin 2011  
 et de la notification le

Le Président,

**Jean-Marc JORDA**

Le Président,

**Jean-Marc JORDA**

